

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en études littéraires

(Faculté des lettres)

- **Sommaire de l'évaluation**
- **Plan d'action du doyen**

Conseil universitaire du 5 mars 2013



SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION

Baccalauréat, maîtrise et doctorat en études littéraires

Les programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en études littéraires sont rattachés à la Faculté des lettres et l'enseignement est sous la responsabilité du Département des littératures.

En 1996, l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en littérature française et de baccalauréat en littérature québécoise a conduit à la fusion de ces deux programmes, qui sont devenus le baccalauréat en littératures française et québécoise puis, en 2001-2002, le baccalauréat en études littéraires. Dans cette foulée, les programmes de maîtrise et de doctorat en littérature française et de maîtrise et de doctorat en littérature québécoise ont également été fusionnés. Ces programmes, alors intitulés maîtrise et doctorat en littérature française et maîtrise et doctorat en littérature québécoise, ont fait l'objet d'une évaluation périodique en 1996 (CU-96-264). Ils ont été renommés maîtrise et doctorat en études littéraires en 2004.

PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

Les principales étapes de l'évaluation :

- La constitution du dossier d'autoévaluation, incluant les diverses consultations réalisées auprès des étudiants, des diplômés, des employeurs et des professeurs, a été complétée entre janvier 2011 et mars 2012.

Les experts externes

- M. Benoît Melançon
Professeur, Département des littératures de langue française, Université de Montréal
- M. Anthony Purdy,
Professeur, French Studies, University College, University of Western, Ontario
- Le dossier d'autoévaluation a été transmis pour examen aux évaluateurs externes le 20 mars 2012.
- Les experts externes sont venus à l'Université Laval les 12 et 13 avril 2012 et ont présenté conjointement leur rapport d'évaluation le 13 avril 2012. Les responsables concernés ont été invités à faire part de leurs réactions en ce qui concerne ce rapport.
- Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes a transmis en octobre 2012 son rapport d'évaluation au vice-recteur aux études et aux activités internationales qui l'a acheminé au doyen de la Faculté des lettres.
- Le doyen de la Faculté des lettres a transmis son plan d'action au vice-recteur aux études et aux activités internationales en février 2013.
- Le rapport d'évaluation et le plan d'action du doyen ont fait l'objet d'une présentation au Conseil universitaire du 5 mars 2013.

RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL

Baccalauréat en études littéraires

Principales forces de ce programme :

- la compétence et la disponibilité des enseignants;
- l'intégration des différentes formes de la littérature dans la formation (cinéma, arts, théâtre, littérature ancienne, littérature anglaise, littérature hispanique, etc.);
- l'attrait de la concentration en création littéraire et médiatique;
- la bonne gestion du programme;
- l'encouragement à la mobilité étudiante (*Profil international*);
- le dynamisme de l'association étudiante;
- les ressources documentaires.

Principaux points à améliorer ou à examiner ayant fait l'objet d'une recommandation :

- l'établissement d'un profil de compétences;
- la structure du programme;
- l'offre de cours et la formation complémentaire;
- les habiletés en communication orale des étudiants;
- l'intitulé et les modalités des cours *Programme individuel de lecture I* et *Programme individuel de lecture II*;
- le taux de diplomation;
- la disponibilité de l'information sur le cheminement des études;
- la formation à la recherche.

Autre point à examiner :

- l'organisation d'une activité d'accueil des étudiants du programme de baccalauréat.

Maîtrise et doctorat en études littéraires

Principales forces de ces programmes :

- la compétence et la disponibilité des enseignants;
- la présence de nombreux groupes et centres de recherche;
- le dynamisme de la vie scientifique;
- l'encadrement des étudiants;
- l'encouragement à la mobilité étudiante (cotutelles);
- la présence des volets recherche et recherche-crédation;
- les ressources documentaires.

Principaux points à améliorer ou à examiner ayant fait l'objet d'une recommandation :

- la possibilité d'acquérir des compétences en enseignement;
- l'offre et le contenu des séminaires;
- la réduction de 6 à 3 du nombre de crédits accordés aux séminaires.

Autres points à examiner :

- la disponibilité de l'information sur les programmes, la vie scientifique, les champs d'intérêt des professeurs et leurs publications, etc.;
- la nature des liens entre les programmes en études littéraires et en littérature et arts de la scène et de l'écran;
- la clarification de l'orientation du cours *Séminaire de thèse* en fonction des volets recherche et recherche-création.

Ensemble des programmes évalués en études littéraires

Principaux points à améliorer ou à examiner ayant fait l'objet d'une recommandation :

- la définition plus claire des attentes en ce qui concerne la recherche-création aux trois cycles;
- la visibilité de la dimension numérique dans les cours des programmes en études littéraires.

Recommandations

Baccalauréat en études littéraires

Recommandation 1

Que l'on établisse un profil de compétences acquises dans le cadre du programme et que l'on fasse connaître ce profil auprès des étudiants et des employeurs potentiels.

Recommandation 2

Que l'on s'assure d'initier les étudiants à la formation à la recherche.

Recommandation 6

Que l'on revoie la structure du programme pour offrir en première année du baccalauréat en études littéraires un tronc commun dans lequel toutes les concentrations se retrouvent.

Recommandation 7

Que l'on revoie l'intitulé et les modalités des cours *Programme individuel de lecture I* et *Programme individuel de lecture II*.

Recommandation 8

Que l'on revoie l'offre de cours et la formation complémentaire au baccalauréat en études littéraires en fonction des objectifs de formation et des besoins exprimés par les divers groupes de personnes consultées.

Recommandation 9

Que l'on rende disponible l'information sur le cheminement type des études.

Recommandation 12

Que l'on examine les causes d'abandon au programme de baccalauréat en études littéraires et que l'on trouve les moyens d'augmenter le taux de diplomation.

Recommandation 13

Que l'on permette aux étudiants de développer davantage leurs habiletés en communication orale.

Maîtrise et doctorat en études littéraires**Recommandation 4**

Que l'on offre des occasions aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir des compétences en enseignement.

Recommandation 10

Que l'on réduise de 6 à 3 le nombre de crédits accordés aux séminaires.

Recommandation 11

Que l'on améliore l'offre et le contenu des séminaires.

Ensemble des programmes évalués**Recommandation 3**

Que l'on accorde une plus grande visibilité au numérique dans les cours des programmes en études littéraires.

Recommandation 5

Que l'on s'assure de développer une vision commune de l'activité de recherche-crédation aux différents cycles et que l'on précise la nature, les attentes et les modalités d'encadrement de ce type d'activité en études littéraires.

PLAN D'ACTION DU DOYEN

Évaluation périodique
Baccalauréat, maîtrise avec mémoire et doctorat en études littéraires

Plan d'action du doyen
Faculté des lettres
20 février 2013

Introduction

Les programmes de baccalauréat, de maîtrise avec mémoire et de doctorat en études littéraires sont rattachés à la Faculté des lettres et l'enseignement est sous la responsabilité du Département des littératures.

Le baccalauréat en études littéraires est issu de l'union des programmes de baccalauréat en littérature française et de baccalauréat en littérature québécoise, qui est devenu le baccalauréat en littératures française et québécoise, renommé baccalauréat en études littéraires en 2001-2002. Les programmes de maîtrise et de doctorat en littérature française et maîtrise et doctorat en littérature québécoise ont également été fusionnés, puis dans la foulée du baccalauréat, renommés maîtrise et doctorat en études littéraires en 2003. Il s'agit de la première évaluation de ces programmes depuis leur refonte.

Le baccalauréat en études littéraires offre une formation dans les littératures d'expression française (littérature française, québécoise, francophone et comparée) et permet d'acquérir une spécialisation dans l'une des six concentrations du programme : création littéraire et médiatique¹; études cinématographiques; langue française et rédaction professionnelle; littératures ancienne et moderne; littérature moderne (française et québécoise); littératures francophone et comparée. La variété des concentrations, de même que la souplesse du cheminement, représentent des forces du programme. La qualité de la formation est également soulignée tant par les étudiants, les enseignants que les experts externes.

Le baccalauréat en études littéraires répond à différents besoins de formation. Au terme de son parcours, l'étudiant pourra se diriger vers des professions qui exigent d'allier à de bonnes qualités de communication orale et écrite une culture solide et de grandes capacités d'analyse et de synthèse. Il pourra aussi poursuivre des études aux cycles supérieurs, notamment en études littéraires et en littérature et arts de la scène et de l'écran. Les programmes en études littéraires et ceux en littérature et arts de la scène et de l'écran, créés de manière à donner une existence officielle à la formation de diplômés en théâtre et en cinéma, partagent des liens étroits, notamment une même banque de cours. L'offre de cours comporte donc aussi bien des séminaires « transversaux » que des séminaires portant plus spécifiquement sur l'un ou l'autre des domaines.

Les programmes de maîtrise et de doctorat en études littéraires assurent un apport significatif à la formation des diplômés. Ces derniers œuvrent principalement dans le domaine de l'enseignement collégial (pour les étudiants de maîtrise) ou universitaire (pour les détenteurs d'un doctorat), de même

¹ À la demande de la direction de programme, la Faculté compte renommer cette concentration *Création littéraire et écritures médiatiques*.

que dans les milieux culturels (édition, journalisme culturel, organismes culturels) et dans la fonction publique au sein de différents ministères.

Les programmes de deuxième et troisième cycles permettent aux étudiants de réaliser un mémoire ou une thèse en études ou axée sur la recherche-crédation. Au doctorat, cette possibilité semble être un atout pour l'Université Laval.

La vitalité et le dynamisme des programmes d'études supérieures profitent de l'impulsion et de l'expertise des chercheurs dont plusieurs sont liés à un centre de recherche, à des équipes subventionnées ou encore à des chaires. La compétence, la disponibilité des professeurs et enseignants, de même que l'encadrement assuré par le directeur ou le codirecteur de recherche sont, de plus, fortement appréciés des étudiants.

Forces des programmes et points à améliorer ou à examiner

BACCALAURÉAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

Principales forces de ce programme

- la compétence et la disponibilité des enseignants;
- l'intégration des différentes formes de la littérature dans la formation (cinéma, arts, théâtre, littérature ancienne, littérature anglaise, littérature hispanique, etc.);
- l'attrait de la concentration en création littéraire et médiatique;
- la bonne gestion du programme;
- l'encouragement à la mobilité étudiante (*Profil international*);
- le dynamisme de l'association étudiante;
- les ressources documentaires.

Principaux points à améliorer ou à examiner faisant l'objet d'une recommandation

- l'établissement d'un profil de compétences;
- la structure du programme;
- l'offre de cours et la formation complémentaire;
- les habiletés en communication orale des étudiants;
- l'intitulé et les modalités des cours *Programme individuel de lecture I* et *Programme individuel de lecture II*;
- le taux de diplomation;
- la disponibilité de l'information sur le cheminement des études;
- la formation à la recherche.

Autre point à examiner

- l'organisation d'une activité d'accueil des étudiants du programme de baccalauréat.

MAÎTRISE ET DOCTORAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

Principales forces de ces programmes

- la compétence et la disponibilité des enseignants;
- la présence de nombreux groupes et centres de recherche;
- le dynamisme de la vie scientifique;
- l'encadrement des étudiants;
- l'encouragement à la mobilité étudiante (cotutelles);
- la présence des volets recherche et recherche-crédation;
- les ressources documentaires.

Principaux points à améliorer ou à examiner faisant l'objet d'une recommandation

- la possibilité d'acquérir des compétences en enseignement;
- l'offre et le contenu des séminaires;
- la réduction de 6 à 3 du nombre de crédits accordés aux séminaires.

Autres points à examiner

- la disponibilité de l'information sur les programmes, la vie scientifique, les champs d'intérêt des professeurs et leurs publications, etc.;
- la nature des liens entre les programmes en études littéraires et en littérature et arts de la scène et de l'écran;
- la clarification de l'orientation du cours *Séminaire de thèse* en fonction des volets recherche et recherche-crédation.

ENSEMBLE DES PROGRAMMES ÉVALUÉS EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

Principaux points à améliorer ou à examiner faisant l'objet d'une recommandation

- la définition plus claire des attentes en ce qui concerne la recherche-crédation aux trois cycles;
- la visibilité de la dimension numérique dans les cours des programmes en études littéraires.

Recommandations

Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) a identifié un certain nombre d'éléments qui devraient être examinés. D'autres aspects paraissent suffisamment importants et explicites pour justifier les recommandations qui suivent.

➤ **BACCALAURÉAT EN ÉTUDES LITTÉRAIRES**

Recommandation 1

Que l'on établisse un profil de compétences acquises dans le cadre du programme et que l'on fasse connaître ce profil auprès des étudiants et des employeurs potentiels.

La direction de programme reconnaît qu'elle doit établir le profil de compétences de ses diplômés et travailler à mieux le faire connaître, tant auprès des employeurs potentiels que des étudiants eux-mêmes pour qu'ils puissent pleinement tirer profit de leur formation en études littéraires.

Pour ce faire, la direction de programme, avec l'appui de la responsable de promotion et d'information sur les études et du Service de placement, renouvellera la tenue du 5 à 7 carrière, qui a permis la rencontre d'étudiants et de professionnels des milieux qui ont embauché des diplômés du baccalauréat en études littéraires. Un dépliant visant à mettre en valeur les savoir-faire des étudiants et diplômés au baccalauréat en études littéraires sera également produit.

Enfin, lorsque le Bureau des stages de la Faculté des lettres aura été mis en place (projet en cours de développement), la direction de programme compte offrir aux étudiants la possibilité de réaliser un stage en milieu de travail afin de permettre à ces derniers d'acquérir de l'expérience en lien avec leur formation.

Recommandation 2

Que l'on s'assure d'initier les étudiants à la formation à la recherche.

Afin d'initier les étudiants à la recherche et les encourager à poursuivre leurs études aux cycles supérieurs, le comité de programme a créé l'activité *Recherches dirigées en études littéraires*. Ce cours, offert à la dernière session du programme, sera accessible aux étudiants qui le désirent et qui démontrent un excellent dossier académique.

Dans ce cours qui vise l'intégration des connaissances et des compétences acquises tout au long du programme, les étudiants seront amenés à définir et à réaliser un projet de recherche substantiel portant sur une problématique en études littéraires. Ils devront franchir toutes les étapes de la démarche scientifique, exposer oralement leur projet, avant de le finaliser sous forme d'un travail long. Cette problématique pourra ensuite être développée sous la forme d'un mémoire de maîtrise en études littéraires.

Cette activité permettra également de répondre à la recommandation 13 visant à permettre aux étudiants de développer leurs habiletés orales.

Recommandation 6

Que l'on revoie la structure du programme pour offrir en première année du baccalauréat en études littéraires un tronc commun dans lequel toutes les concentrations se retrouvent.

La structure du baccalauréat a entièrement été repensée à la lumière des recommandations et suggestions des experts externes et des membres du CIEP. Ainsi, le nombre de cours obligatoires a été accru pour refléter les concentrations littéraires du programme et structurer la première année d'études de façon à ce que les étudiants suivent huit cours communs obligatoires (cinq à l'automne et trois à l'hiver). Un tronc commun plus important en première année permettra de renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants et d'assurer que ces derniers possèdent une formation initiale solide avant de suivre des cours avancés à partir de la deuxième année. Cette restructuration devrait, conséquemment, avoir pour effet d'augmenter le taux de rétention.

La structure des autres exigences a également été revue. Le comité de programme a toutefois pris soin de préserver la souplesse du programme, laquelle, aux dires des étudiants, des enseignants et des experts, s'avère une force du programme.

Recommandation 7

Que l'on revoie l'intitulé et les modalités des cours *Programme individuel de lecture I* et *Programme individuel de lecture II*.

Les cours obligatoires *Programme individuel de lecture I* et *Programme individuel de lecture II*, dont les modalités étaient critiquées, ont été abolis. Les grandes œuvres qui étaient abordées dans les cours *Programme individuel de lecture* seront étudiées dans les cours obligatoires de première année, notamment dans les cours de panorama (*La littérature française, Moyen-Âge et Ancien Régime; La littérature française moderne; Histoire de la littérature québécoise; Introduction aux littératures de la francophonie*). La direction de programme verra également à une meilleure coordination des œuvres à l'étude, surtout en première année.

Recommandation 8

Que l'on revoie l'offre de cours et la formation complémentaire au baccalauréat en études littéraires en fonction des objectifs de formation et des besoins exprimés par les divers groupes de personnes consultées.

La formation complémentaire a été ouverte à d'autres disciplines proches des études littéraires (histoire, histoire de l'art, linguistique française, philosophie) et d'autres cours sont maintenant proposés aux étudiants, dont le cours *Communication orale en public*, lequel permettra aux étudiants de développer davantage leurs habiletés en communication orale (voir recommandation 13).

L'offre de cours de littérature (trop volumineuse par rapport aux ressources actuelles) a été révisée, la description de plusieurs cours, actualisée et une vingtaine de cours qui n'avaient pas été offerts depuis un certain temps ont été retirés du Répertoire de cours.

Enfin, la direction de programme et le Département des littératures s'emploient à proposer chaque session, en fonction des ressources disponibles, une offre de cours variée et équilibrée, et ce, dans tous les domaines de la littérature : française, québécoise, ancienne, francophone, universelle et comparée. À noter que l'ouverture sur la littérature des autres cultures réclamée par les étudiants a également été accrue ces dernières sessions (par exemple, littérature d'expression espagnole; pour la littérature russe, ce sera fait l'an prochain).

Recommandation 9

Que l'on rende disponible l'information sur le cheminement type des études.

La direction de programme prépare actuellement le cheminement type qui sera remis aux étudiants dès leur admission au programme. La nouvelle structure du programme devrait par ailleurs faciliter le cheminement des étudiants, puisque la première année sera presque exclusivement composée de cours obligatoires (huit cours sur dix).

Recommandation 12

Que l'on examine les causes d'abandon au programme de baccalauréat en études littéraires et que l'on trouve les moyens d'augmenter le taux de diplomation.

Le taux de diplomation moyen au baccalauréat en études littéraires était entre 2001 et 2008 de 51 % (variant, durant cette période, entre 42 et 60 %). Ce faible taux de diplomation peut s'expliquer de plusieurs façons. Il y a certainement un nombre d'étudiants qui se rendent compte qu'il existe un écart entre la passion pour la lecture et la littérature et l'intérêt réel pour la discipline alors que d'autres réalisent que les débouchés liés aux études littéraires ne sont pas évidents et choisissent de se réorienter.

La mise en place d'un tronc commun plus solide (recommandation 6) et d'un cheminement type (recommandation 9), la création d'outils permettant aux étudiants d'être au fait des savoir-faire qu'ils développeront dans le cadre du programme et la promotion de ceux-ci auprès des employeurs (recommandation 1), l'introduction d'un stage en milieu de travail (recommandation 1) contribueront à accroître le taux de persévérance des étudiants.

La mise en place d'un système de mentorat avec les étudiants en troisième année d'études qui pourraient apporter un soutien d'appoint aux nouveaux étudiants est envisagée, de même que la relance du Bureau d'aide à la rédaction, qui a pour but d'accompagner les étudiants éprouvant des difficultés en français (langue, syntaxe, structure).

Recommandation 13

Que l'on permette aux étudiants de développer davantage leurs habiletés en communication orale.

La direction de programme reconnaît la nécessité de permettre aux étudiants de développer davantage leurs habiletés en communication orale. Or, le nombre d'étudiants dans les cours peut devenir un obstacle. Le comité du programme étudiera la possibilité que les cours de tronc commun *Lire le*

roman et Lire la poésie et l'essai comportent, dans leur évaluation, une présentation orale ou un examen final individuel oral.

Voir aussi recommandation 8.

➤ Maîtrise et doctorat en études littéraires

Recommandation 4

Que l'on offre des occasions aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir des compétences en enseignement.

Les consultations menées dans le cadre de l'évaluation périodique ont permis de révéler qu'un bon nombre de diplômés en études littéraires occupent un poste dans un établissement d'enseignement et que plusieurs d'entre eux ont poursuivi des études en enseignement après leur formation. Compte tenu de l'importance de ce débouché, la direction de programme, avec le concours du futur Bureau des stages (voir recommandation 1), se propose de sonder l'intérêt des cégeps et collèges de la région de Québec d'accueillir des stagiaires qui seraient initiés à différents aspects de la tâche d'enseignant en littérature. Un projet de microprogramme composé de travaux pratiques qui viendrait compléter la formation aux cycles supérieurs est en voie d'élaboration.

D'ici à ce que ce projet puisse se concrétiser, les professeurs qui le peuvent seront incités à continuer d'inviter des étudiants à offrir une séance de cours, ce qu'apprécient les étudiants.

La Faculté songe également à développer d'autres types de stages professionnels, par exemple, dans les milieux culturels (édition, organismes culturels, etc.) ou la fonction publique auprès de différents ministères, qui permettront certainement d'ouvrir d'autres perspectives de carrière.

Recommandation 10

Que l'on réduise de 6 à 3 le nombre de crédits accordés aux séminaires.

Le comité de programme, avec l'accord de la direction du Département des littératures, a réduit de 6 à 3 le nombre de crédits accordés aux séminaires de littérature.

En plus d'accroître la scolarité en ajoutant un séminaire à option, cette mesure, laquelle facilitera la mobilité des étudiants (cela permettra d'harmoniser nos pratiques avec celles d'autres programmes) devrait favoriser la multidisciplinarité. À noter que depuis quelques années les programmes de maîtrise et de doctorat ont accentué leur ouverture à d'autres domaines, à travers l'offre de séminaires à double sigle avec la Faculté de musique de même qu'avec les programmes d'études anglaises et d'études anciennes, contribuant ainsi à diversifier encore davantage l'offre de séminaires (voir recommandation 11).

Ces changements entreront en vigueur à l'automne 2013.

Recommandation 11

Que l'on améliore l'offre et le contenu des séminaires.

Les critiques et commentaires ont essentiellement porté sur le *Séminaire de maîtrise* et le *Séminaire de thèse*. Les anomalies sur le plan des crédits en lien avec le *Séminaire de maîtrise* de 6 crédits qui courait sur deux sessions ont rapidement été réglées par le retour, à l'automne 2010, de deux activités distinctes de 3 crédits chacune (l'une à l'automne, *Séminaire de maîtrise*, l'autre à l'hiver, *Projet de mémoire*).

Par ailleurs, le comité de programme, lors de réunions pédagogiques avec l'ensemble des professeurs du secteur, compte mener une réflexion générale sur les études de deuxième et troisième cycles en études littéraires et en littératures et arts de la scène et de l'écran. Les attentes par rapport au mémoire (ampleur du projet de recherche, nombre de pages du mémoire), aux critères d'évaluation de l'examen de doctorat, à l'orientation du *Séminaire de thèse* seront entre autres examinées.

➤ Ensemble des programmes évalués

Recommandation 3

Que l'on accorde une plus grande visibilité au numérique dans les cours des programmes en études littéraires.

Le numérique est une préoccupation partagée par plusieurs professeurs du Département des littératures, mais cela n'est pas suffisamment visible dans l'offre de cours.

Au baccalauréat, le cours *Approches de la culture numérique*, qui porte sur la culture numérique en lien avec la littérature et les autres arts, sera ajouté au tronc commun de manière à accorder une plus grande visibilité au numérique.

La direction de programme souhaite en outre souligner que de plus en plus de cours en ligne sont offerts aux étudiants du programme, ceux-ci permettant l'apprentissage à distance par le numérique.

Aux cycles supérieurs, la direction de programme entend nourrir l'offre de séminaires qui prennent en compte des considérations relatives au numérique. Soulignons qu'au moins un séminaire portant sur cette question a été offert chaque année : *Littérature et autres arts II : Autour de l'humanisme numérique* (automne 2011), *Théâtrologie III : Pour une exploration des nouveaux langages de la scène : la dynamique des contraintes comme facteur de création* (hiver 2012), *Littérature et autres arts III : L'imaginaire de l'intelligence. Fiction(s) et numérique* (hiver 2013).

À noter que dans le séminaire de maîtrise, une séance est consacrée aux ressources documentaires disponibles grâce au numérique.

Recommandation 5

Que l'on s'assure de développer une vision commune de l'activité de recherche-crédation aux différents cycles et que l'on précise la nature, les attentes et les modalités d'encadrement de ce type d'activité en études littéraires.

Depuis la visite des experts externes, la Faculté des lettres a rencontré le vice-recteur aux études et aux activités internationales pour établir les modalités de transformation de la concentration en création littéraire et médiatique du baccalauréat en majeure, ce qui lui assurerait une plus grande visibilité.

Pour les cycles supérieurs, la Faculté précise qu'il existe un document, produit en avril 2010 et qui n'aurait pas été porté à la connaissance des experts, qui stipule les attentes et les modalités d'encadrement des études supérieures en création littéraire. Ce document pourra faire l'objet d'une révision si nécessaire, mais, pour l'instant, la Faculté considère qu'il décrit bien l'arrimage que doivent viser les parties créative et réflexive du mémoire ou de la thèse, ces deux volets devant se nourrir mutuellement.

Suites à donner : calendrier et responsabilités

La plupart des actions visant à répondre aux différentes recommandations émises dans le cadre de l'évaluation des programmes de baccalauréat, de maîtrise avec mémoire et de doctorat en études littéraires ont déjà été réalisées. Les actions en lien avec les recommandations 1, 4 et 12 seront réalisées d'ici avril 2014.

La direction de la Faculté demandera :

- à la direction de programme du baccalauréat, de mener différentes actions pour augmenter le taux de diplomation et, avec la collaboration de la responsable de promotion et d'information sur les études, de mener différentes actions visant à faire connaître le profil de compétences de ses diplômés;
- à la direction des programmes de deuxième et troisième cycles, à la lumière des commentaires formulés lors de l'évaluation, notamment de se pencher sur les attentes par rapport au mémoire et les critères d'évaluation de l'examen de doctorat.
- à la direction des programmes de deuxième et troisième cycles, avec le concours du futur Bureau des stages, de poursuivre ses démarches afin de fournir des occasions aux étudiants qui le souhaitent d'acquérir des compétences en enseignement.